
ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Intégrer les IRP (CHSCT, CSSCT, CSE) dans la démarche de prévention de son entreprise, rôle du président

Promouvoir les bonnes pratiques de prévention - Membres d'IRP
(CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)



Réf.
B0302

RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Intégrer les IRP (CHSCT, CSSCT, CSE) dans la démarche de prévention de son entreprise, rôle du président

Formation réalisée par la Cramif

Il ne sera pas abordé les réponses réglementaires au fonctionnement du CHSCT, de la CSSCT et du CSE.

PUBLIC

Présidents de CHSCT, CSSCT, CSE en exercice et futurs présidents.

PRÉCONISATIONS

Il est recommandé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- ↳ Définir la prévention et ses enjeux en entreprise.
- ↳ Repérer les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- ↳ Identifier les principales méthodologies d'évaluation des risques.
- ↳ Déterminer des stratégies d'actions de prévention.

CONTENU

- ↳ Les enjeux de la prévention en entreprise.
- ↳ Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.
- ↳ La démarche de prévention, l'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, formalisation dans le document unique, mesures de prévention).
- ↳ L'intégration des instances représentatives du personnel ayant un rôle en matière de santé et sécurité au travail.
- ↳ L'organisation de la prévention dans l'entreprise - Management de la S&ST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ↳ Alternance entre des apports didactiques et des échanges ou retours d'expériences entre les participants.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
B0304**RENFORCER L'EFFICACITÉ EN PRÉVENTION DANS LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)****Promouvoir les bonnes pratiques de prévention Membres d'IRP (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Tout représentant du personnel (mandaté ou élu) siégeant dans une IRP en lien avec la prévention des risques professionnels (CHSCT, CSST, CSE, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est recommandé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Mettre en avant les principales conditions de réussite d'une démarche en lien avec la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles,
- Contribuer activement au développement d'une démarche respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ».

CONTENU

- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite :
 - rappel sur les rôles et missions des IRP en matière de prévention des AT/MP,
 - la mise en œuvre d'une démarche participative et l'intégration de la pluridisciplinarité,
 - les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ».
- L'évaluation des risques :
 - les enjeux de l'évaluation des risques professionnels et de la prévention,
 - acteurs, méthodes, moyens, organisation, formalisation, etc.,
 - plan d'action des mesures de prévention (critères d'efficacité, critères de choix, etc.).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.
- Travaux de groupe.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > S'informer sur les risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS